

WORLD HEALTH ORGANIZATION
REGIONAL OFFICE FOR EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
BUREAU REGIONAL DE L'EUROPE

WELTGESUNDHEITSORGANISATION
REGIONALBÜRO FÜR EUROPA

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ЗДРАВООХРАНЕНИЯ
ЕВРОПЕЙСКОЕ РЕГИОНАЛЬНОЕ БЮРО



EUROPE



CEE

UNITED NATIONS
ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

COMMISSION ECONOMIQUE
DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

WIRTSCHAFTSKOMMISSION
DER VEREINTEN NATIONEN FÜR EUROPA

ЕВРОПЕЙСКАЯ ЭКОНОМИЧЕСКАЯ
КОМИССИЯ

PROGRAMME PANEUROPÉEN SUR LES TRANSPORTS, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

P P E T S E

**Troisième réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement**

23 janvier 2009
90096

Amsterdam (Pays-Bas), 22 et 23 janvier 2009

ORIGINAL : ANGLAIS

Déclaration d'Amsterdam

**Relier les maillons de la chaîne :
choix en matière de transports pour notre santé,
l'environnement et la prospérité**

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
Scherfigsvej 8
DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French>).

© **Organisation mondiale de la santé 2009**

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises et de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

© **Nations Unies. Commission économique pour l'Europe 2009**

Relier les maillons de la chaîne : choix en matière de transports pour notre santé, l'environnement et la prospérité

NOUS, MINISTRES ET REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE) et de la Région européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui participons à la Troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement tenue à Amsterdam les 22 et 23 janvier 2009,

Conscients des problèmes posés par la crise financière mondiale actuelle, lesquels exigent des politiques coordonnées qui anticipent l'évolution de la situation, et reconnaissant qu'il importe d'investir dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé pour engendrer de nouvelles possibilités économiques et créer des emplois,

Soulignant que l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé concourt aux efforts visant à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui favorise des sociétés plus saines et contribue à la tenue des engagements pris au niveau mondial en vue d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques,

Se félicitant des progrès qui ont été réalisés dans la Région européenne en vue de la coordination des politiques des transports, de la santé et de l'environnement, en particulier grâce au **Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE)**, lancé en 2002 sur la base de la Déclaration de Vienne de la CEE sur les transports et l'environnement (1997) et de la Charte de Londres de l'OMS sur les transports, l'environnement et la santé (1999), et à ses activités menées au niveau international, ainsi qu'aux initiatives des États membres ;

Buts prioritaires du PPE TSE

1. **CONVENONS** d'intensifier les travaux que nous réalisons pour parvenir à des transports sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement et de la santé, en vue d'inverser des tendances non viables et de contribuer à nous acquitter de responsabilités mondiales ;
2. **CONVAINCUS** que le PPE TSE, qui repose sur une démarche coordonnée à l'égard des politiques, devrait être utilisé pour stimuler les investissements dans des véhicules et des technologies de transport assurant un bon rendement énergétique et de faibles émissions, des modes de transport et des infrastructures respectueux de l'environnement et de la santé, en particulier pour les transports en commun, le cyclisme et la marche à pied, ainsi que la gestion de l'accessibilité et de la mobilité ;
3. **NOUS ENGAGEONS** à adopter des politiques coordonnées visant à atteindre quatre buts prioritaires paneuropéens :

But prioritaire 1 : contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé

en orientant les investissements vers la création d'infrastructures de transport qui favorisent la sécurité, l'environnement et la santé et ont le plus fort potentiel de création d'emplois, y compris le rail et le métro léger ; de transports propres et efficaces, et de connexions intermodales efficaces ; de dispositifs de sécurité en matière de transports routiers ; et d'une infrastructure pour des transports actifs et respectueux de l'environnement ;

But prioritaire 2 : gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficace

en favorisant des systèmes de gestion de la mobilité pour les entreprises, les écoles, les activités de loisirs, les communautés et les villes, en sensibilisant aux choix en matière de mobilité grâce à une amélioration de la coordination entre la planification de l'utilisation des sols et des transports et en favorisant l'utilisation de l'informatique ;

But prioritaire 3 : réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports

en soutenant une réorientation du parc de véhicules vers des véhicules à émissions faibles ou nulles et l'adoption de carburants utilisant des énergies renouvelables ; en favorisant une réorientation vers des modes de transports propres, la mobilité recourant à l'électricité et la conduite écologique ;

But prioritaire 4 : favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transports sains et sûrs

en concevant et en modernisant les zones urbaines et les établissements humains en vue d'améliorer les conditions d'une mobilité sûre et propice à l'activité physique, en particulier des infrastructures pour la marche à pied et le cyclisme, des transports en communs efficaces et accessibles, notamment axés sur des groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes à mobilité réduite ;

Relier les maillons de la chaîne : le plan de travail du PPE TSE (2009-2014)

4. **NOUS ENGAGEONS** à renforcer le PPE TSE, qui est un programme stimulant, novateur et efficace, et unifie la chaîne transports-santé-environnement, notamment :

- en coordonnant les politiques en matière de transports, de santé et d'environnement ;
- en permettant d'échanger des connaissances sur les travaux de recherche, les politiques et les bonnes pratiques ;
- en définissant au niveau mondial des mesures qui favorisent des transports respectueux de l'environnement et de la santé, et la réalisation des buts prioritaires du PPE TSE ;
- en soutenant la mise en œuvre d'actions locales concernant les choix en matière de transports pour notre santé, l'environnement et la prospérité ;
- en renforçant la coopération dans les pays et entre les pays, notamment entre les administrations locales, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales, les institutions financières internationales et d'autres parties prenantes, en tenant compte en particulier des besoins des pays intéressés d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est ;

5. **NOUS ENGAGEONS** à œuvrer en faveur de l'atteinte des buts prioritaires du PPE TSE en utilisant le plan de travail du PPE TSE (2009-2014) (voir annexe), en axant notre action sur les mesures suivantes :

- développer un programme pour attirer et soutenir des investissements dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé ;
- renforcer les capacités pour la coordination des politiques en matière de transports, de santé et d'environnement ;
- partager et diffuser de bonnes pratiques, conformément aux buts prioritaires du PPE TSE ;
- faciliter la mise en œuvre d'actions aux niveaux local, national et régional ;
- soutenir des projets internationaux de sensibilisation et de coopération en vue de favoriser les meilleures pratiques en matière de transports urbains viables ;
- renforcer les mécanismes de suivi et de communication d'informations en vue de la mise en œuvre des buts prioritaires et du plan de travail du PPE TSE ;

Mécanismes de mise en œuvre du PPE TSE

6. **CONVENONS** d'atteindre les buts prioritaires du PPE TSE grâce à des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement :

les plans d'action pourraient être élaborés et mis en œuvre grâce à l'utilisation de mécanismes, de plans et de programmes existants dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement ou via des processus nationaux englobant ces trois secteurs ; les pays devraient concevoir les initiatives et les stratégies qui sont le mieux adaptées aux besoins de leurs citoyens et aux capacités de leurs administrations, en tenant compte des différentes situations socioéconomiques ; ce faisant, ils devraient tenir compte des incidences des transports sur la santé et l'environnement, accroître l'efficacité des transports, et fixer des objectifs et des calendriers de mise en œuvre ; le Comité de direction du PPE TSE, en coopération avec le secrétariat du PPE TSE, devrait mettre au point des recommandations pour faciliter l'élaboration des plans d'action ;

7. **CONVENONS ÉGALEMENT** de faciliter la communication et l'échange d'informations d'expérience entre pays intéressés, en lançant la « course de relais » du PPE TSE, qui est un mécanisme facultatif :

la « course de relais » favorisera l'engagement des pays et stimulera l'action, les impulsions politiques et la collaboration internationale ; les pays participants montreront comment mettre en pratique le PPE TSE grâce à la mise en œuvre de politiques et de projets coordonnés aux niveaux national et local, et échangeront des informations relatives à des expériences réussies avec les pays participants grâce à une collaboration et à des activités communes ; les pays intéressés, en coopération avec le secrétariat du PPE TSE, devraient concevoir des dispositions concrètes pour l'organisation de la première « course de relais » ;

8. **DÉCIDONS** de renforcer encore l'efficacité du PPE TSE en créant le Partenariat du PPE TSE, dont l'objet est de soutenir la mise en œuvre du plan de travail du PPE TSE. Ce partenariat mettra à la disposition des pays des services d'experts pour :

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement ;

- le renforcement des capacités en vue de la coordination des politiques de transport, de santé et d'environnement ;
- l'échange de connaissances et de savoir-faire entre pays ;

des propositions précises concernant la création et le fonctionnement du Partenariat du PPE TSE seront établies par les pays intéressés et d'autres parties prenantes en coopération avec le secrétariat du PPE TSE ;

Cadre institutionnel du PPE TSE

9. **SOULIGNONS** la nécessité de renforcer la collaboration entre le PPE TSE et le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, afin de favoriser des synergies entre ces processus internationaux, en particulier en contribuant à la réalisation des buts prioritaires régionaux de ce plan d'action ;

10. **NOUS ENGAGEONS** à allouer les ressources financières ou en nature nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan de travail du PPE TSE et de ses mécanismes d'exécution grâce à un système de contributions volontaires, qui garantira la viabilité des activités prévues ; le Comité de direction du PPE TSE devrait établir des propositions appropriées en coopération avec le secrétariat du PPE TSE ;

11. **CONFIRMONS** les fonctions et le mandat du Comité de direction du PPE TSE et de son bureau, et les prions d'élaborer des propositions et de prendre les dispositions nécessaires pour affiner et adapter le plan de travail du PPE TSE conformément aux possibilités et besoins nouveaux qui surgissent, et de créer les mécanismes de mise en œuvre nouvellement convenus (c'est-à-dire les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, le Partenariat du PPE TSE et la « course de relais ») ;

12. **PRIONS** la CEE et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe de continuer à assurer des services de secrétariat pour le PPE TSE et nous **ENGAGEONS** à continuer de les soutenir dans ces efforts ;

13. **CONVENONS** de suivre, grâce aux sessions annuelles du Comité de direction, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail du PPE TSE, ainsi que des nouveaux mécanismes d'exécution décrits plus haut ;

14. **RECONNAISSONS** que la question d'une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé n'a pas encore été résolue et que d'autres travaux exploratoires devraient être envisagés, par exemple compte tenu de questions nouvelles qui surgissent ;

15. **DÉCIDONS** de convoquer une quatrième réunion de haut niveau, au plus tard en 2014, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail du PPE TSE et faire rapport à ce sujet, renouveler ou modifier les buts prioritaires du PPE TSE et planifier les activités futures.

* * *

Annexe

Plan de travail du PPE TSE (2009-2014)
visant à soutenir l'action nationale et la coopération internationale

- a. Élaborer un programme pour attirer et soutenir des investissements dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé**
- recueillir et diffuser les informations factuelles qui démontrent la validité économique d'investissements dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé ;
 - mener des activités de sensibilisation avec l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile ;
 - créer des partenariats avec des institutions financières internationales en vue de la mise au point de critères définis d'un commun accord pour guider les investissements dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé ;
- b. Renforcer les capacités pour mieux coordonner les politiques des transports, de la santé et de l'environnement**
- soutenir des programmes de jumelage entre des administrations de pays d'Europe occidentale et orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement, qui prévoient notamment des échanges d'experts et de fonctionnaires, afin de permettre un enrichissement mutuel et un renforcement des capacités ;
 - soutenir l'élaboration de cours et de manifestations de renforcement des capacités (par exemple, écoles d'été, subventions, bourses, systèmes d'apprentissage à distance) destinés à des fonctionnaires et à des experts de différents secteurs et pays, afin de permettre d'appréhender de la même façon les problèmes, les solutions, les possibilités et les moyens de coordination des politiques et de collaboration intersectorielle ;
- c. Partager et diffuser de bonnes pratiques en matière de transports respectueux de l'environnement et de la santé**
- gérer, perfectionner et diffuser le système de centralisation des informations et la boîte à outils du PPE TSE ;
 - organiser des ateliers pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur des transports urbains viables, en tirant des enseignements des résultats des ateliers de Chypre, de Moscou, de Tbilissi, de Telč et de Chisinau ;
 - soutenir la mise en place de meilleurs systèmes d'information pour améliorer les statistiques concernant les transports, la santé et l'environnement dans la Région, notamment en ce qui concerne les accidents de la circulation, la qualité de l'air urbain, le bruit et les expositions, et recueillir des informations spatiales sur la planification des transports et de l'utilisation des sols ;
- d. Faciliter la mise en œuvre d'activités aux niveaux local, national et régional**
- concevoir et perfectionner des outils d'évaluation des incidences des politiques de transport sur l'environnement et la santé et faciliter leur mise en œuvre, et quantifier les coûts économiques des effets sanitaires des transports ;

- fournir une assistance technique aux pays intéressés en vue de l'élaboration ou de l'adaptation et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur les transports, la santé et l'environnement ;
 - fournir une assistance technique aux pays en transition intéressés d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est pour l'élaboration de projets et la définition de possibilités de financement en vue de mettre en place des systèmes de transports plus respectueux de l'environnement et de la santé et plus sûrs ;
- e. Soutenir des projets internationaux de sensibilisation et de coopération pour favoriser les meilleures pratiques et une démarche coordonnée en matière de politique des transports, de la santé et de l'environnement**
- étudier les possibilités d'utiliser le PPE TSE comme modèle pour d'autres régions en ce qui concerne l'échange d'informations d'expérience et de bonnes pratiques, sur demande, en commençant éventuellement par les zones urbaines d'Asie, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bangkok et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, en privilégiant les transports urbains viables et en accordant une attention particulière à la qualité de l'air urbain, au bruit, aux encombrements de la circulation et aux accidents ;
 - renforcer la collaboration avec la Commission européenne, les institutions financières internationales et d'autres instances internationales, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et le secteur privé, en vue d'atteindre les buts prioritaires du PPE TSE ;
 - renforcer encore la collaboration avec d'autres processus paneuropéens liés au PPE TSE et contribuer activement au Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et à sa mise en œuvre ;
- f. Améliorer les mécanismes de suivi et de communication d'informations en vue de la mise en œuvre**
- soutenir la mise en place d'un mécanisme de suivi des progrès accomplis et de communication d'informations à leur sujet aux niveaux national et international en ce qui concerne la tenue des engagements pris lors de la Troisième Réunion de haut niveau ;
 - mettre en place un mécanisme qui permette aux pays de suivre la mise en œuvre du plan de travail du PPE TSE et de communiquer des informations à son sujet ;
 - suivre les tendances et les évolutions aux niveaux paneuropéen et mondial, en particulier en étudiant les questions nouvelles relatives aux transports, à la santé et à l'environnement.
-